

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 28
- présents : 20
- votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq le 13 du mois de novembre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 06/11/2025

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, DOMBRAT Philippe, GENOUD Monique, MERMIN Philippe, DEHEDIN José, HERITEAU Annelise, GIRAULT Jean-Michel, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, HASSAN Jérôme, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine

ABSENT(S) EXCUSES :

REAL-LEFAY Sandra a donné procuration à HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, MAGNIEZ Anne, LAVY Christèle, BIAGINI Stéphane, LE BOURBOUACH Yannick, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : MERMIN Philippe

D2025_111309

OBJET : Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi non permanent à temps complet

Rapporteur : Claude VESSELIER

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de créer un emploi non permanent à temps complet, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, grade des adjoints administratifs, à compter du 01 décembre 2025 dans le cadre du remplacement d'un agent titulaire du service Centre de Santé Communal.

Cet emploi sera créé selon les dispositions de l'article L 232-13 du Code de la fonction publique.

Il pourra être renouvelé en fonction de la durée d'indisponibilité de l'agent remplacé

Cet emploi sera rémunéré en référence au grade d'adjoint administratif

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE

Il est demandé au Conseil Municipal :

-La création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps complet à compter du 01 décembre 2025

-L'inscription des dépenses correspondantes au budget annexe du Centre de Santé Communal.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Olivier JACQUIER



Le secrétaire,

Philippe MERMIN